



Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-214101362-20220225-DEC2022\_4-AU

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020/27 du conseil municipal en date du 9 Juillet 2020 qui donne délégation au Maire pour

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords- cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité d'acheter des végétaux pour le fleurissement de l'année 2022 ;

### DÉCIDE

**Article 1er** : - **D'ACCEPTER** la proposition commerciale de SCEA SIMIER - 3 rue du Cher – Le bout du Pont 41400 Faverolles sur Cher concernant la fourniture de végétaux pour le fleurissement de l'année 2022 pour un montant total de 6 134,38 €HT soit 6 747,82 €.

**Article 2** : Le Directeur Général des Services et le Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Celle-ci sera en outre inscrite au registre des décisions et il en sera rendu compte au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.

Fait à MER, le 22 Février 2022

Le Maire,

Vincent ROBIN



Département de Loir  
et Cher

Mairie de Mer  
41500 MER

Tél 02 54 81 40 80

Fax : 02 54 81 40 89

**Objet :**  
Fourniture de  
végétaux pour  
l'année 2022

N/REF. :  
DEC 2022-4

Acte administratif  
transmis au contrôle de  
légalité le : 25/02/2022  
Exécutoire le : 25/02/2022

Le Maire,

Vincent ROBIN

